

Candidature en seconde professionnelle :

- BAC Pro MEI (**rénovation en cours. FDM pilotage d'installations automatisées**)
Partenariat Marine Nationale au LPO Langevin à La Seyne
- **Métiers du numériques et de la transition énergétiques accès 2de Pro FDM** (BAC Pro SN)
Partenariat Marine Nationale au LP Cisson à Toulon
- **Métiers du numériques et de la transition énergétiques accès 2de Pro FDM** (BAC Pro SN)
Partenariat Marine Nationale au LP Externat ST Joseph à Ollioules

Ces formations ne sont pas les seules opportunités offertes à un élève issu de la classe de 3^{ème} pour s'engager dans la Marine Nationale.

Le principe général de l'inscription d'un (d'une) candidat(e) pour ces filières repose tout d'abord sur une « double démarche informative » : auprès du lycée d'enseignement professionnel concerné et également auprès du bureau de recrutement de Toulon (CIRFA).

Constitution du dossier

Pour l'Education Nationale :

Le (la) candidat(e) doit prendre contact avec le proviseur du lycée professionnel concerné, soit le L.P Gallieni pour la spécialité « MELEC PARMN », soit le LPO Langevin pour la spécialité « MEI PARMN », soit le L.P Cisson pour la spécialité « SN PARMN », soit le LP Externat St Joseph à Ollioules sur la spécialité SN.

Il convient de fournir - une lettre de motivation du candidat
- les bulletins scolaires classe de 3^{ème}

Pour le bureau de recrutement de Toulon (CIRFA) :

Le (la) candidat(e) doit prendre contact avec le bureau de recrutement de Toulon auprès du premier maître Eric OLIVIER pour la spécialité MEI et auprès du maître Claire DE LOS RIOS pour la spécialité SN afin de recevoir une information sur la filière choisie et de constituer un dossier de candidature.

Calendrier

- **Lundi 19 avril 2021**: date limite de retrait du dossier auprès du CIRFA
- **Judi 22 avril 2021**: date limite d'envoi, de la lettre de motivation + bulletins scolaires, au lycée professionnel demandé.
- **Mardi 25 mai 2021** : date de la commission de pré-affectation à la DSDEN du Var.

Procédure d'affectation

- Une commission mixte « Education nationale – Marine Nationale » examinera l'ensemble des dossiers afin de classer les candidatures et d'établir les listes des élèves retenus pour chaque formation.
- A l'issue de la commission, les lycées professionnels concernés informent le candidat et son établissement d'origine (admis ou refusés).
- Les établissements d'origine des élèves pré-affectés saisiront informatiquement dans « Affelnet » en vœu 1 la formation accordée par la commission mixte.
- Le Directeur Académique affecte les élèves retenus par les commissions de pré-affectation. .
- L'établissement d'accueil saisit les élèves sélectionnés dans le module orientation

Adresses

LPO Langevin

Boulevard de l'Europe
CS 10007
83514 LA SEYNE Cedex
Tél. : 04.94.11.16.80

L.P Cisson

272 rue André Chénier
83100 TOULON
Tél. : 04.94.61.72.72

LP Externat St Joseph

2229, Route de Favayrolles
83190 OLLIOULES
Tél. : 04 94 24 43 49

Bureau de recrutement
CIRFA MARINE TOULON
322 Boulevard Commandant
Nicolas
B.P 21
83800 TOULON Cedex 9
Tél.04.22.43.90.20

Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale

BP 1204
83070 TOULON Cedex
Tél. 04.94.09 55 16.